

## **Note d'Information Transfert « DÉPART »**

Afin de transférer votre dossier vers une autre université française, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** effectuer 2 démarches.

- 1) Après de l'université où vous désirez transférer votre dossier :
  - ✓ Vous renseigner sur les conditions **d'accueil et d'inscription de l'université** où vous voulez vous rendre.
  - ✓ Obtenir une **autorisation d'inscription** auprès de ladite université.
  
- 2) Après de l'université Nice-Sophia-Antipolis :
  - ✓ Renseigner entièrement la **demande de transfert « DÉPART »** ci-dessous (sans oublier le quitus BU et l'accord de l'université d'accueil) et la retourner au bureau pédagogique dont vous dépendez.
  - ✓ Joindre une **enveloppe timbrée**, petit format, à votre nom et future adresse.

**LE TRANSFERT NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ  
QUE LORSQUE CES DEUX DÉMARCHES AURONT ETE EFFECTUÉES.  
TOUTE FICHE INCOMPLÈTE SERA REFUSÉE.**

